



Parc national  
Banff

# Guide du visiteur

## 2021 – 2022



Renseignements sur les  
autobus et les navettes :  
Voir la page 6

Lac Two Jack

Also available in English



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

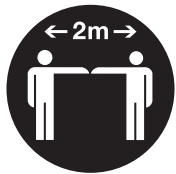
Canada

# COVID-19

## Ce à quoi il faut s'attendre dans le parc national Banff pendant la pandémie



Chaque séjour dans le parc devrait commencer par une visite du site Web [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19).



**La sécurité est une responsabilité partagée. Travaillons tous ensemble afin que le parc national Banff reste un endroit sécuritaire.**



- Restez à la maison si vous êtes malade.
- Lavez-vous ou désinfectez-vous régulièrement les mains.
- Agissez de façon responsable et pratiquez l'éloignement physique en tout temps dans le parc. Dans la mesure du possible, restez à 2 m des autres sur les sentiers en vous rangeant sur le côté au besoin, et évitez de vous retrouver directement derrière la personne ou le groupe qui vous précède.



- Montrez-vous prévoyant et apportez votre propre « trousse COVID »; gardez-y du désinfectant à mains, des masques non médicaux pour tous les membres de votre groupe, de l'eau, des collations et un sac à ordures.
- Pour connaître les exigences relatives au port du masque, consultez le site [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19) et obéissez aux directives affichées dans les installations de Parcs Canada.



**Les toilettes sont ouvertes.**

- La sécurité est la priorité absolue de Parcs Canada; les toilettes sont régulièrement nettoyées et entretenues. N'hésitez pas à les utiliser. Veuillez obéir à tous les panneaux.
- Ne jetez que du papier hygiénique dans les cuvettes.
- Abstenez-vous de jeter des lingettes, des masques, des gants ou d'autres corps étrangers dans les toilettes à chasse et les toilettes extérieures.





## Jetez vos ordures dans les poubelles à l'épreuve de la faune.

- Jetez vos déchets à la poubelle, y compris les masques et les lingettes, pour assurer la sécurité de la faune et contribuer à la propreté du parc.



## Stationnement

- Il se peut que le stationnement fasse l'objet de restrictions aux endroits les plus fréquentés afin de faciliter l'éloignement physique. Le stationnement hors route est strictement interdit. Parcs Canada surveillera les routes et assurera le respect de l'interdiction.
- Il se peut que l'accès en véhicule à moteur soit restreint sur certaines routes afin d'atténuer les risques de propagation de la COVID-19. Consultez le site [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19) pour obtenir des renseignements à jour.
- Soyez prévoyant et choisissez des attractions de rechange à explorer pour le cas où le terrain de stationnement de votre destination prévue serait plein. Pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement disponibles dans le parc national Banff, consultez le site Banff Actuel : [pc.gc.ca/BanffActuel](https://pc.gc.ca/BanffActuel).



- Vous pouvez obtenir des renseignements en composant le 403-762-1550 ou en écrivant à l'adresse [pc.banff-vrc.pc@canada.ca](mailto:pc.banff-vrc.pc@canada.ca). Il se peut que des services de renseignements en personne soient offerts dans des kiosques à l'extérieur des centres d'accueil de Banff (de 9 h à 17 h) et de Lake Louise (de 8 h 30 à 19 h) pendant les mois d'été.
- Pour vous renseigner sur le camping, consultez le site [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19).
- Consultez le site [explorethepark.ca](https://explorethepark.ca) (en anglais seulement) pour obtenir des renseignements à jour sur les transports en commun.

## Il ne faut jamais nourrir la faune.

Il est illégal de donner à manger à des animaux sauvages, y compris de laisser traîner des déchets et de laisser sans surveillance de la nourriture ou des articles qui dégagent une odeur.

## Étiquette des sentiers

Partagez les sentiers, saluez de la main et établissez un contact visuel pour reconnaître la nécessité de pratiquer l'éloignement physique.

**Qu'est-ce qui est fermé? Qu'est-ce qui est ouvert? Consultez le site [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19) pour obtenir des mises à jour.**



**Vous êtes responsable de votre sécurité et de vos comportements pendant votre séjour dans le parc.**

*Parcs Canada continuera de surveiller l'évolution de la situation liée à la COVID-19, et il prendra les mesures qui s'imposent afin d'atténuer les risques pour la population canadienne, les visiteurs et les membres de son équipe. Prenez l'habitude de consulter notre site Web pour obtenir de l'information à jour : [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19).*





## Le premier parc national du Canada

Le parc national Banff, qui occupe une superficie de plus de 6 500 km<sup>2</sup>, est une importante destination historique et contemporaine où peuples autochtones et visiteurs peuvent se rapprocher de l'histoire et de la nature. Depuis des millénaires, les peuples autochtones utilisent les terres et les eaux de ce territoire pour leurs activités de subsistance, leurs cérémonies, leurs échanges et leurs déplacements. En 1885, le gouvernement fédéral a mis de côté une parcelle de 26 km<sup>2</sup> entourant les sources thermales Cave and Basin dans le but d'en assurer la protection. Cette aire protégée a vite été agrandie pour englober un territoire de 674 km<sup>2</sup> qui est devenu le cœur du premier parc national du pays. Au-delà d'un siècle plus tard, le parc attire chaque année des millions de visiteurs venus découvrir une nature d'une beauté incomparable, sept lieux historiques nationaux et une faune emblématique variée, depuis le grizzli jusqu'à la physse des fontaines de Banff. Alliant apprentissage et aventure, le plus ancien des parcs nationaux du Canada offre des montagnes de possibilités.

## Un site du patrimoine mondial de l'UNESCO

Quatre des parcs nationaux des montagnes – les parcs Banff, Jasper, Yoho et Kootenay – font partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, créé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'agrément et l'enrichissement des connaissances de tous les peuples. Plusieurs attributs ont concouru à cette désignation : leurs vastes étendues sauvages, la diversité de leur flore et de leur faune, leur beauté naturelle exceptionnelle et la présence de bijoux tels que le lac Louise, le lac Maligne, le champ de glace Columbia et les schistes argileux de Burgess.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



Parcs des montagnes  
Rocheuses canadiennes  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 1984


Canadian Rocky  
Mountain Parks  
inscribed on the World  
Heritage List in 1984


## Table des matières


Soyez prévoyant : Prenez les transports en commun ..	6	Carte de la promenade des Glaciers .....	18-19
Destinations incontournables .....	7	Faune des montagnes .....	20-21
Camping .....	8	La faune a besoin de votre aide .....	22-25
Carte du parc .....	9	Retour du bison dans le parc national Banff .....	25
Carte de la promenade de la Vallée-de-la-Bow .....	10-11	Bénévolat dans le parc national Banff .....	25
Carte de Banff .....	12-13	Récits de conservation .....	26
Carte de la boucle du Lac-Minnewanka .....	14	Sécurité en montagne .....	27
Programmes et activités d'interprétation .....	15	Règlements des parcs nationaux .....	28-29
Carte du secteur de Lake Louise .....	16-17	Aventures hivernales .....	30-31





 **COVID-19:** [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19)


 **Renseignements sur les autobus/navettes :** [pc.gc.ca/banff-transport](https://pc.gc.ca/banff-transport) or [explorethepark.ca](https://explorethepark.ca) (en anglais seulement)

 **Renseignements en temps réel sur le parc :** [pc.gc.ca/banffactuel](https://pc.gc.ca/banffactuel)

 **Cartes :** Centres d'accueil de Parcs Canada

 **Droits d'entrée du parc national Banff :** [pc.gc.ca/laissezpasser-banff](https://pc.gc.ca/laissezpasser-banff)

 **Prévisions météorologiques :** [meteo.gc.ca/403-762-2088](https://meteo.gc.ca/403-762-2088)

 **Bulletins importants :** [pc.gc.ca/bulletins-banff](https://pc.gc.ca/bulletins-banff)

 **Rapport sur l'état des sentiers :** [pc.gc.ca/sentiersbanff](https://pc.gc.ca/sentiersbanff)

 **Stationnement dans la ville de Banff :** [banffparking.ca](https://banffparking.ca) (en anglais seulement)



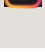
 **Rapport sur l'état des routes :** [511.alberta.ca](https://511.alberta.ca)



**Banff & Lake Louise Tourism :** [banfflakelouise.com](https://banfflakelouise.com)  
(en anglais seulement)

**Vous pouvez acheter des guides de poche, des cartes topographiques et du gaz poivré** à un des centres d'accueil de Parcs Canada et dans des boutiques de détail à Banff et à Lake Louise.

Vous pouvez consulter nos dépliants en ligne à l'adresse [parcscanada.gc.ca/depliants-banff](https://parcscanada.gc.ca/depliants-banff) ou en personne à un centre d'accueil de Parcs Canada.

Consultez  [facebook.com/pnBanff](https://facebook.com/pnBanff)  
 [twitter.com/pnBanff](https://twitter.com/pnBanff)  
 [instagram.com/parcs.canada](https://instagram.com/parcs.canada)



## Parc national Banff

[pc.gc.ca/banff](https://pc.gc.ca/banff)

*L'horaire pourrait changer en raison de la pandémie. Consultez le site [pc.gc.ca/banff-heures](https://pc.gc.ca/banff-heures) pour connaître les heures d'ouverture actuelles.*

**Centre d'accueil du parc national Banff :**  
**224, avenue Banff**  
**403-762-1550**

Du 1<sup>er</sup> janv. au 14 mai | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7  
Du 15 mai au 30 sept. | De 8 h à 20 h | 7 jours sur 7  
Du 1<sup>er</sup> oct. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7  
Fermé le 25 décembre

**Gare ferroviaire de Banff : 327, avenue Railway**  
Du 1<sup>er</sup> janv. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7  
Fermé le 25 décembre

**Centre d'accueil de Lake Louise : 201 Village Road (près du centre commercial Samson Mall)**  
**403-522-3833**

Du 1<sup>er</sup> janv. au 31 mai | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7  
Du 1<sup>er</sup> juin au 30 sept. | De 8 h 30 à 19 h | 7 jours sur 7  
Du 1<sup>er</sup> oct. au 31 déc. | De 9 h à 17 h | 7 jours sur 7  
Fermé le 25 décembre

## Parc national Jasper

**Centre d'information du parc national Jasper : 780-852-6176**  
**[pc.gc.ca/jasper](https://pc.gc.ca/jasper)**

Tourism Jasper : 780-852-6236, [jasper.travel](https://jasper.travel) (en anglais seulement)

## Parc national Kootenay

**Centre d'accueil du parc national Kootenay : 250-347-9505**  
**[pc.gc.ca/kootenay](https://pc.gc.ca/kootenay)**

Tourism Radium/chambre de commerce de Radium :  
1-888-347-9331, [tourismradium.com](https://tourismradium.com) (en anglais seulement)

## Parc national Yoho

**Centre d'accueil du parc national Yoho : 250-343-6783**  
**[pc.gc.ca/yoho](https://pc.gc.ca/yoho)**

Tourism Golden : 1-800-622-4653, [tourismgolden.com](https://tourismgolden.com) (en anglais seulement), [field.ca](https://field.ca) (en anglais seulement)

## Parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers

**Centre de la découverte du Col-Rogers : 250-837-7500**  
**[pc.gc.ca/glacier](https://pc.gc.ca/glacier) • [pc.gc.ca/revelstoke](https://pc.gc.ca/revelstoke)**

Tourism Revelstoke : 1-800-487-1493  
[seerevelstoke.com](https://seerevelstoke.com) (en anglais seulement)

## Parc national des Lacs-Waterton

**Centre d'accueil du parc national des Lacs-Waterton :**  
**403-859-5133 • [pc.gc.ca/waterton](https://pc.gc.ca/waterton)**

Chambre de commerce de Waterton : [mywaterton.ca](https://mywaterton.ca) (en anglais seulement)



## Soyez prévoyant : Prenez les transports en commun



La COVID-19 pourrait avoir des incidences sur le service. Consultez le site [parcsCanada.gc.ca/banff-transport](http://parcsCanada.gc.ca/banff-transport) pour obtenir de l'information à jour sur les transports en commun.

Pendant les mois d'été, l'affluence crée d'importants problèmes de congestion dans le parc national Banff. Les terrains de stationnement ont un nombre limité de places; ils se remplissent vite le matin et restent souvent pleins tout au long de la journée. Il se peut que les routes soient fermées aux véhicules particuliers lorsque les stationnements sont pleins afin de réduire la congestion et d'assurer la sécurité des visiteurs. Le meilleur moyen d'accéder à votre destination consiste à prendre les autobus Roam ou à réserver votre place à bord d'une navette de Parcs Canada.



### Profitez du service Roam

Les autobus Roam assurent la liaison entre la ville de Banff et de nombreuses destinations du parc. Cherchez le symbole de l'autobus sur les cartes.

Consultez le site [roamtransit.com](http://roamtransit.com) (en anglais seulement) pour connaître les itinéraires, les horaires et les tarifs.



### Réservez votre place à bord d'une navette de Parcs Canada

Commencez votre journée à l'aire d'embarquement du parcobus et visitez commodément le lac Louise et le lac Moraine en une journée. Le tarif aller-retour vous donne accès gratuitement à la **navette-liaison à destination des lacs** entre le lac Louise et le lac Moraine.

Vous êtes installé au camping de Lake Louise ou dans un hôtel du village? Prenez gratuitement la **navette-liaison à destination du parcobus**. Ce service est offert tous les jours de 8 h à 20 h. Vous pouvez aussi vous rendre au parcobus à partir de Banff par le service de transport en commun Roam.

### Il faut obligatoirement réserver pour profiter du service de navette de Parcs Canada.

Consultez le site [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport) pour connaître les horaires, les tarifs et les exigences de sécurité.

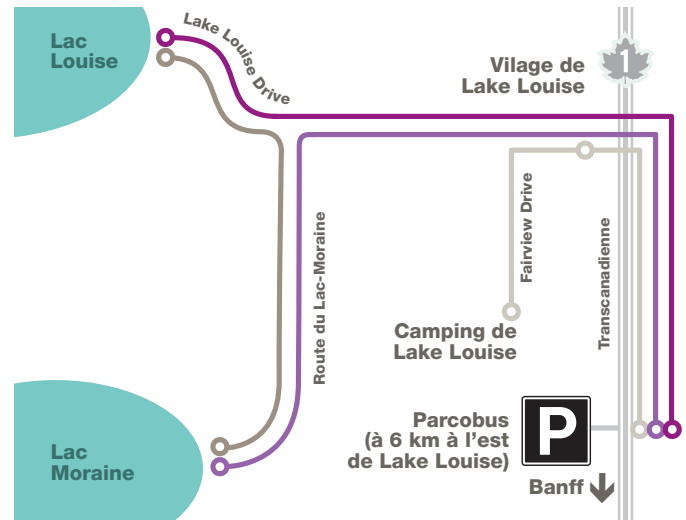
Rendez-vous sur le site [reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca) pour faire votre réservation.



### Stationnement payant au lac Louise

Vous devez payer pour vous garer dans le terrain de stationnement du lac Louise de la mi-mai à la mi-octobre, de 7 h à 19 h. Cherchez les bornes de paiement à votre arrivée. Vous devez également détenir un laissez-passer de parc national valide, que vous pouvez acheter au même endroit que votre permis de stationnement.

Tarifs et détails : [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport)




- Lac Louise**
- Lac Moraine**
- Navette-liaison à destination des lacs**
- Navette-liaison à destination du parcobus**

#### N'oubliez pas!

- Imprimez votre confirmation de réservation ou faites-en une capture d'écran. L'accès Internet n'est pas fiable à l'aire d'embarquement du parcobus.
- Renseignez-vous sur les exigences de sécurité pour les déplacements à bord de navettes.



## Destinations incontournables

 Consultez le site [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19) avant de vous rendre aux attractions énumérées ci-dessous.

Cherchez les numéros inscrits sur les cartes des pages 10 à 17 pour trouver ces destinations.

Un laissez-passer de parc national valide est requis pour participer à ces activités.

### 1 Visitez le lieu historique national Cave and Basin

 Ligne 4 du service Roam (service estival)

Visionnez un film à haute résolution projeté sur quatre écrans et admirez les eaux bouillonnantes qui sont devenues le berceau des parcs nationaux du Canada. Consultez le site [pc.gc.ca/cave](https://pc.gc.ca/cave) afin d'obtenir de l'aide pour la planification d'une visite ainsi que de l'information sur les activités et les dates clés.

### 2 Découvrez le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff

 Au centre-ville de Banff. Lignes 1, 2 (à l'année) et 4 (service estival) du service Roam

Faites un voyage dans le temps pour admirer une ancienne collection de spécimens de faune et de flore, depuis des ours jusqu'à des abeilles. Consultez le site [pc.gc.ca/museeduparcbanff](https://pc.gc.ca/museeduparcbanff) afin d'obtenir de l'aide pour la planification d'une visite et de l'information sur les dates clés.

### 3 Baladez-vous dans le jardin des Cascades-du-Temps

 Ligne 1 du service Roam (à l'année)

 À 10 minutes de marche du centre-ville de Banff

En été, faites une promenade dans un jardin patrimonial rempli de fleurs, de plans d'eau décoratifs, d'allées piétonnières et de pavillons.

### 4 Prélassez-vous dans les sources thermales Upper Hot Springs de Banff

 Ligne 1 du service Roam (à l'année)

Détendez-vous dans les eaux chaudes des sources canalisées les plus élevées du pays. Consultez le site [sourcesthermales.ca](https://sourcesthermales.ca) pour connaître les heures d'ouverture et les droits d'entrée et pour obtenir d'autres détails. *Il se peut que des restrictions soient en vigueur en raison de la COVID-19.*

### 5 Grimpez jusqu'au sommet du mont Tunnel

Ce sentier de 2,4 km vous conduit au sommet d'une montagne d'où vous aurez des vues splendides sur la ville et la vallée de la Bow. Le point de départ se trouve à 15 minutes de marche (1 km) du centre-ville de Banff.

### 6 Promenez-vous le long des lacs Vermilion

Parcourez la promenade des Lacs-Vermilion à vélo ou à pied, détendez-vous sur les quais et les bancs qui bordent les lacs, renseignez-vous sur le secteur, prenez une photo du mont Rundle ou faites une balade en canot.

### 7 Roulez sur le sentier de l'Héritage

Cyclistes, promeneurs et coureurs ont accès à des panoramas de montagnes, à des aires de pique-nique et à la beauté des lacs Vermilion sur ce réseau de 29 km de routes et de sentiers asphaltés qui relie Canmore à la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Ce sentier n'est pas entretenu en hiver.

### 8 Explorez les environs du lac Minnewanka

 Ligne 6 du service Roam (service estival)

En été, prenez l'autobus à destination du lac Minnewanka pour visiter de magnifiques lacs, dont le lac Johnson et le lac Two Jack. Optez pour une randonnée, un pique-nique ou une activité nautique. En hiver, ce secteur fait la joie des fondeurs, des marcheurs et des raquetteurs.

### 9 Visitez le lac Louise

 Lignes 8X (à l'année) et 8S (service estival) du service Roam

Pour vivre une expérience optimale, profitez du service Roam ou réservez une place à bord d'une navette de Parcs Canada. Consultez le site [pc.gc.ca/banff-transport](https://pc.gc.ca/banff-transport) pour en savoir davantage.

### 10 Faites du tourisme sur la promenade des Glaciers

Cette route de 230 km serpente entre des glaciers, des lacs turquoise et d'immenses vallées. La chaussée pourrait être enneigée en toute saison – passez en revue les consignes de sécurité au volant à la page 31.



## Vous comptez faire du camping dans un parc national?

Un grand nombre d'emplacements peuvent être réservés, et la plupart des campings se remplissent rapidement. Réservez en ligne ou appelez à l'avance pour obtenir de l'information ou pour réserver. *Le camping n'est permis que dans les endroits désignés. Il faut avoir un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides.*

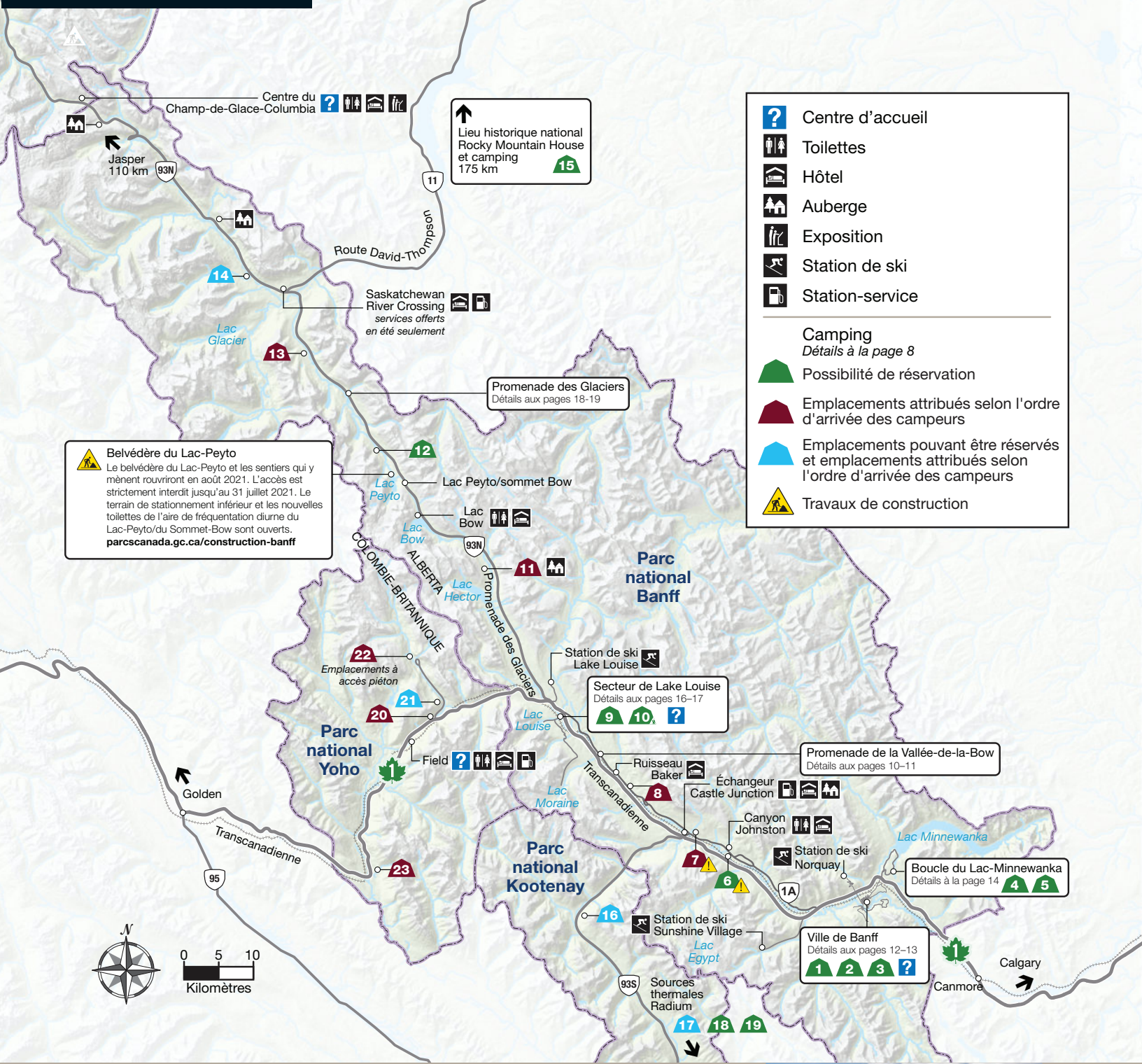
**1-877-RÉSERVE (1-877-737-3783) ou reservation.pc.gc.ca**

	Campings	Dates d'ouverture	Électricité, égout, eau		Poste de vidange	Toilettes à chasse d'eau	Toilettes sèches	Douches	Foyers	Abris-cuisine	Eau potable	Accès universel	Interprétation	oTENTiks	Emplacements équipés	Tipis/tentes trappeur	N <sup>bre</sup> d'empl.
			Électricité	Égout													
Banff	1 Mont Tunnel (Village I)	13 mai - 4 oct.															618
	2 Mont Tunnel (Village II)	Ouvert à l'année oTENTiks 13 mai - 12 oct.															209
	3 Mont Tunnel (caravanes)	13 mai - 4 oct.															322
	4 Lac Two Jack (principal)	24 juin - 7 sept.															380
	5 Lac Two Jack (bord du lac)	13 mai - 4 oct. oTENTiks 13 mai - 4 oct.															74
	6 Canyon Johnston	À déterminer															132
	7 Mont Castle	À déterminer															43
	8 Mont Protection	18 juin - 6 sept.															72
	9 Lake Louise (tentes)	22 juin - 27 sept.															206
	10 Lake Louise (caravanes)	Ouvert à l'année															189
	11 Ruisseau Mosquito	3 juin - 11 oct.															32
	12 Silverhorn	3 juin - 12 sept.															45
	13 Lacs Waterfowl	24 juin - 12 sept.															116
	14 Ruisseau Rampart	10 juin - 12 sept.															50
	15 Lieu historique national Rocky Mountain House	14 mai - 30 sept.															45
Kootenay	16 Canyon Marble	24 juin - 6 sept.														61	
	17 Prés McLeod	10 juin - 17 sept.														80	
	18 Redstreak	29 avril - 11 oct. oTENTiks 9 mai - 11 oct.															242
	19 Prés Crook's (groupes seulement)	Détails sur les réservations et les droits pour les groupes sans but lucratif: 250-347-2218.														1	
Yoho	20 Monarch	6 mai - 20 sept.														44	
	21 Kicking Horse	20 mai - 11 oct.														88	
	22 Chutes Takakkaw (accès piéton)	17 juin - 11 oct.														35	
	23 Ruisseau Hoodoo	17 juin - 6 sept.														30	

- Les réservations sont obligatoires pour tous les emplacements du camping.
- Tous les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs. Inscrivez-vous au poste d'auto-inscription du camping. En été, arrivez avant la mi-journée pour accroître vos chances d'obtenir un emplacement.
- Certains emplacements peuvent être réservés, et d'autres sont attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs.
- Il se peut que le camping soit fermé.  
Consultez le site [pc.gc.ca/campingbanff](http://pc.gc.ca/campingbanff) pour obtenir de l'information à jour et connaître les dates d'ouverture.



# Carte du parc



	Centre d'accueil
	Toilettes
	Hôtel
	Auberge
	Exposition
	Station de ski
	Station-service
<b>Camping</b>	
<i>Détails à la page 8</i>	
	Possibilité de réservation
	Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs
	Emplacements pouvant être réservés et emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs
	Travaux de construction

**Belvédère du Lac-Peyto**  
Le belvédère du Lac-Peyto et les sentiers qui y mènent rouvriront en août 2021. L'accès est strictement interdit jusqu'au 31 juillet 2021. Le terrain de stationnement inférieur et les nouvelles toilettes de l'aire de fréquentation diurne du Lac-Peyto/du Sommet-Bow sont ouverts. [parcscanada.gc.ca/construction-banff](http://parcscanada.gc.ca/construction-banff)

Lieu historique national Rocky Mountain House et camping 175 km

Saskatchewan River Crossing services offerts en été seulement

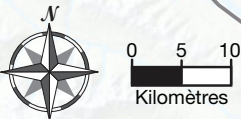
Promenade des Glaciers  
Détails aux pages 18-19

Secteur de Lake Louise  
Détails aux pages 16-17

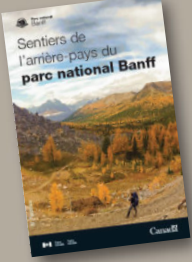
Promenade de la Vallée-de-la-Bow  
Détails aux pages 10-11

Boucle du Lac-Minnewanka  
Détails à la page 14

Ville de Banff  
Détails aux pages 12-13



## Camping dans l'arrière-pays

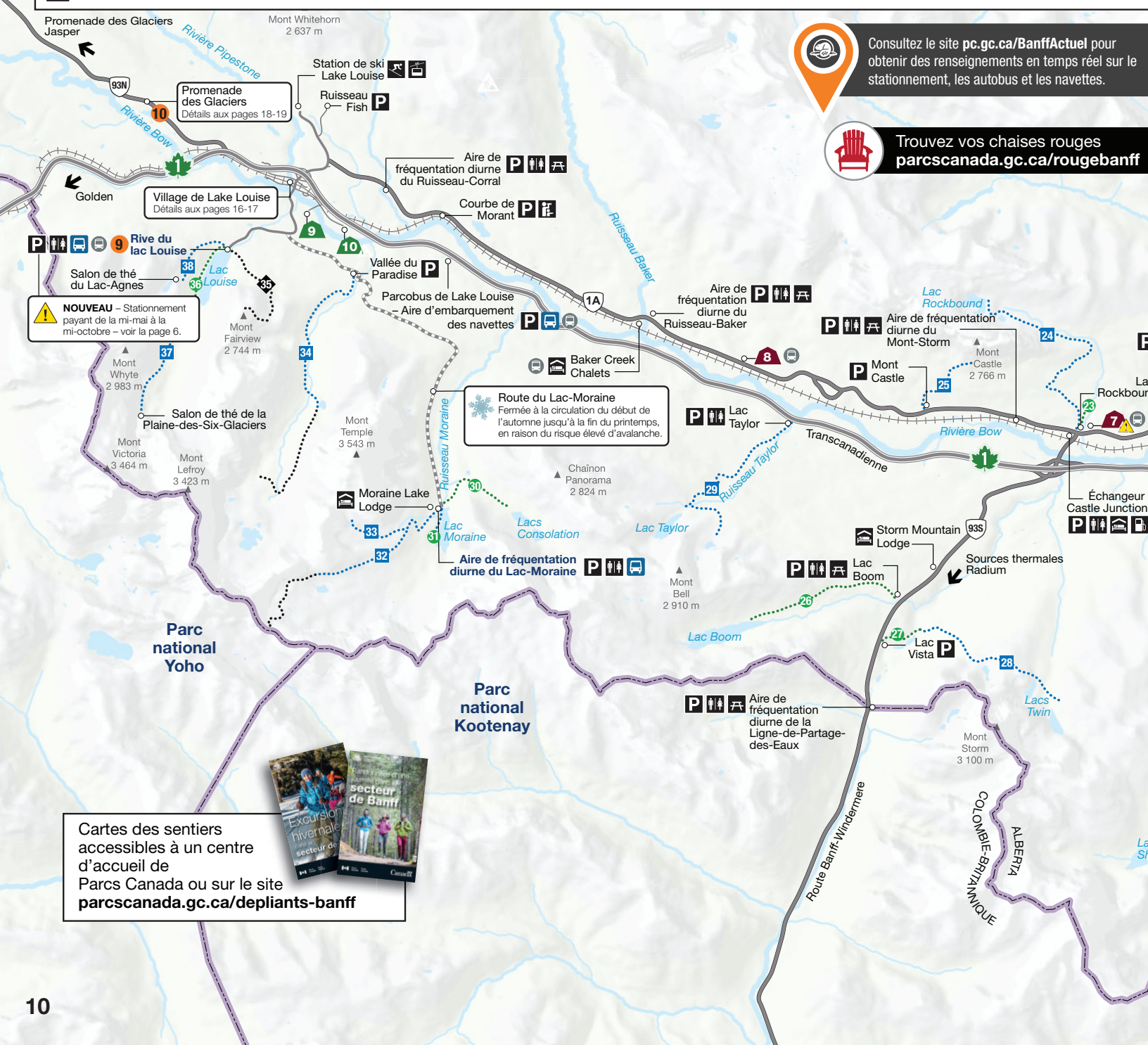


L'arrière-pays du parc national Banff regorge de destinations spectaculaires, tant pour les novices que pour les excursionnistes chevronnés. Quel que soit votre niveau, soyez prévoyant et préparez-vous adéquatement. Passez prendre un dépliant dans un centre d'accueil de Parcs Canada et consultez le site [parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays](http://parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays) pour trouver des idées d'excursions, des conseils de planification et des renseignements sur les permis.



# Carte de la promenade de la Vallée-de-la-Bow

- |  |                       |   |                                  |
|--|-----------------------|---|----------------------------------|
| <b>P</b> Stationnement<br><i>Les terrains de stationnement se remplissent rapidement. Garez-vous uniquement dans les aires désignées et non au bord de la route. Consultez le site <a href="http://pc.gc.ca/BanffActuel">pc.gc.ca/BanffActuel</a> pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement disponibles ou les options de transport en commun.</i> | Aire de pique-nique   | Sources thermales   | Transcanadienne                  |
| Stationnement à accès universel  | Abri de pique-nique   | Casse-croûte<br><i>En été seulement</i>   | Promenade de la Vallée-de-la-Bow |
| Transports en commun Roam<br><i>Horaires : <a href="http://roamtransit.com">roamtransit.com</a> (en anglais seulement)</i>   | Belvédère             | Station-service   | Route 93 Sud                     |
| Navettes de Parcs Canada<br><a href="http://pc.gc.ca/banff-transport">pc.gc.ca/banff-transport</a>   | Exposition            | Poste d'accueil de camping  | Promenade des Glaciers           |
| Toilettes  | Station de ski        | Destinations incontournables<br><i>Détails à la page 7</i>                                | Route                            |
| Hébergement  | Téléphérique          | Camping avec possibilité de réservation<br><i>Détails à la page 8</i>                     | Route fermée en hiver            |
|  | Télésiège             | Emplacements attribués selon l'ordre d'arrivée des campeurs<br><i>Détails à la page 8</i> | Restriction d'accès              |
|  | Quai pour canots      |   | Sentier facile                   |
|  | Rampe de mise à l'eau |   | Sentier modéré                   |
|  | Excursions en bateau  |   | Sentier difficile                |



Consultez le site [pc.gc.ca/BanffActuel](http://pc.gc.ca/BanffActuel) pour obtenir des renseignements en temps réel sur le stationnement, les autobus et les navettes.

Trouvez vos chaises rouges  
[parcscanada.gc.ca/rougebanff](http://parcscanada.gc.ca/rougebanff)

**NOUVEAU** - Stationnement payant de la mi-mai à la mi-octobre - voir la page 6.

**Route du Lac-Moraine**  
Fermée à la circulation du début de l'automne jusqu'à la fin du printemps, en raison du risque élevé d'avalanche.

Cartes des sentiers accessibles à un centre d'accueil de Parcs Canada ou sur le site [parcscanada.gc.ca/depliants-banff](http://parcscanada.gc.ca/depliants-banff)

### Rive du lac Louise 9

Chateau Lake Louise  
Lake Louise Drive  
Salons de thé du Lac-Agnes et de la Plaine-des-Six-Glacières  
Belvédère Fairview

### Aire de fréquentation diurne du Lac-Moraine et de la Vallée-Larch

Lacs Consolation  
Moraine Lake Lodge  
Eboulement  
Vallée Larch  
Lac Moraine

### Lake Louise

Lake Louise  
Promenade de la Vallée-de-la-Bow  
Canyon Johnston  
Banff

### Aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka 8

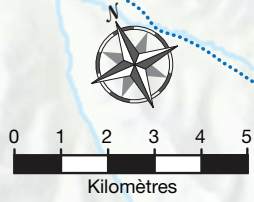
Canyon Stewart  
Lac Minnewanka

#### Sentiers de randonnée

1 Canyon Stewart	13 Mont Sulphur	26 Lac Boom
2 Col Aylmer	14 Versant ouest du mont Sulphur	27 Lac Vista
3 Vallée de la Cascade	15 Ruisseau Healy	28 Lac Arnica/lacs Twin
4 Cirque C-Level	16 Ruisseau Brewster	29 Lac Taylor
5 Mont Stoney Squaw	17 Col Cory	30 Lacs Consolation
6 Amphithéâtre Cascade	18 Col Healy	31 Bord du lac Moraine
7 Rivière Spray (tronçon est)	19 Lac Bourgeau/col Harvey	32 Lac Eiffel
8 Rivière Spray (tronçon ouest)	20 Ruisseau Redearth	33 Vallée Larch
9 Ruisseau Goat	21 Canyon Johnston	34 Vallée du Paradis
10 Boucle du Marais	22 Sources Ink Pots par les prés Moose	35 Mont Fairview
11 Sundance	23 Chutes Silverton	36 Bord du lac Louise
12 Canyon Sundance	24 Lac Rockbound	37 Plaine des Six Glacières
	25 Point de vue Castle	38 Lac Agnes

**⚠ Promenade de la Vallée-de-la-Bow**  
Il se peut que l'accès en véhicule à moteur soit restreint sur certains tronçons de la promenade de la Vallée-de-la-Bow afin d'atténuer les risques de propagation de la COVID-19 ou de protéger la faune. Consultez le site [pc.gc.ca/promenade-de-la-vallee-de-la-bow-banff](https://pc.gc.ca/promenade-de-la-vallee-de-la-bow-banff) pour obtenir de l'information à jour.

Prés Moose/ Ruisseau Johnston  
Canyon Johnston  
Station de ski Norquay  
Station de ski Sunshine Village  
Sawback  
Promenade de la Vallée-de-la-Bow  
Aire de fréquentation diurne Fireside  
Aire de fréquentation diurne Muleshoe  
Bourgeau  
Healy/Brewster  
Station de ski Sunshine Village  
Ruisseau Forty Mile  
Ruisseau Johnson  
Ruisseau Redearth  
Ruisseau Healy  
Ruisseau Sundance  
Ruisseau Brewster  
Étangs Cascade  
Lac Johnson  
Rivière Bow  
Rivière Spray  
Lac Minnewanka  
Lac Two Jack  
Lac Minnewanka  
Mont Ingismaldie 2 964 m  
Mont Cascade 2 998 m  
Canmore Calgary  
Ville de Banff  
Sources thermales Upper Hot Springs de Banff  
Téléphérique de Banff  
Mont Copper 2 795 m  
Mont Pilot 2 935 m  
Mont Brett 2 984 m  
Mont Bourgeau 2 930 m  
Pic Pharaoh 2 711 m  
Lac Egypt  
Mont Sulphur 2 451 m  
Mont Rundie 2 949 m

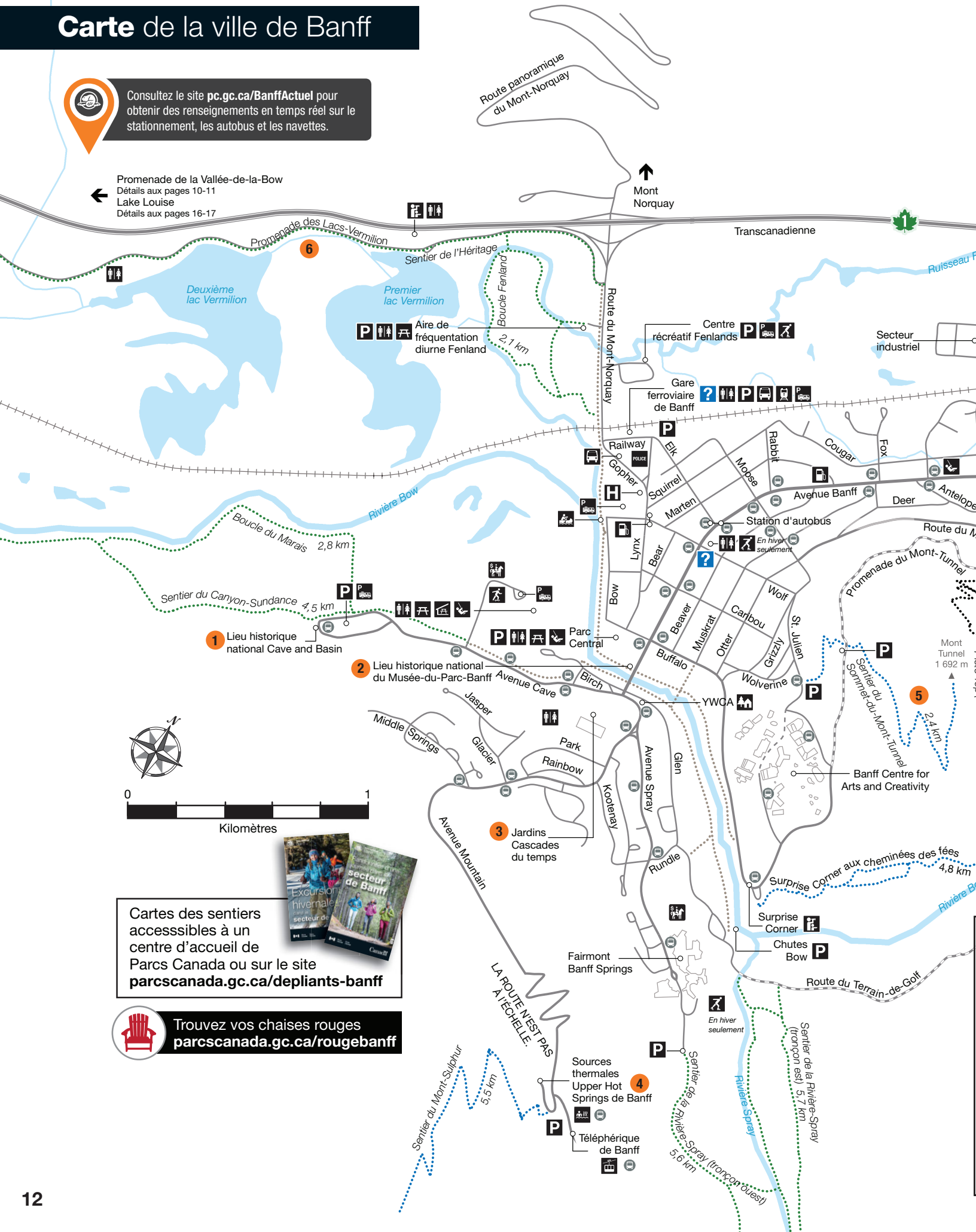


# Carte de la ville de Banff



Consultez le site [pc.gc.ca/BanffActuel](http://pc.gc.ca/BanffActuel) pour obtenir des renseignements en temps réel sur le stationnement, les autobus et les navettes.

Promenade de la Vallée-de-la-Bow  
Détails aux pages 10-11  
Lake Louise  
Détails aux pages 16-17



1 Lieu historique national Cave and Basin

2 Lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff

3 Jardins Cascades du temps

4 Sources thermales Upper Hot Springs de Banff

5 Mont Tunnel 1 692 m



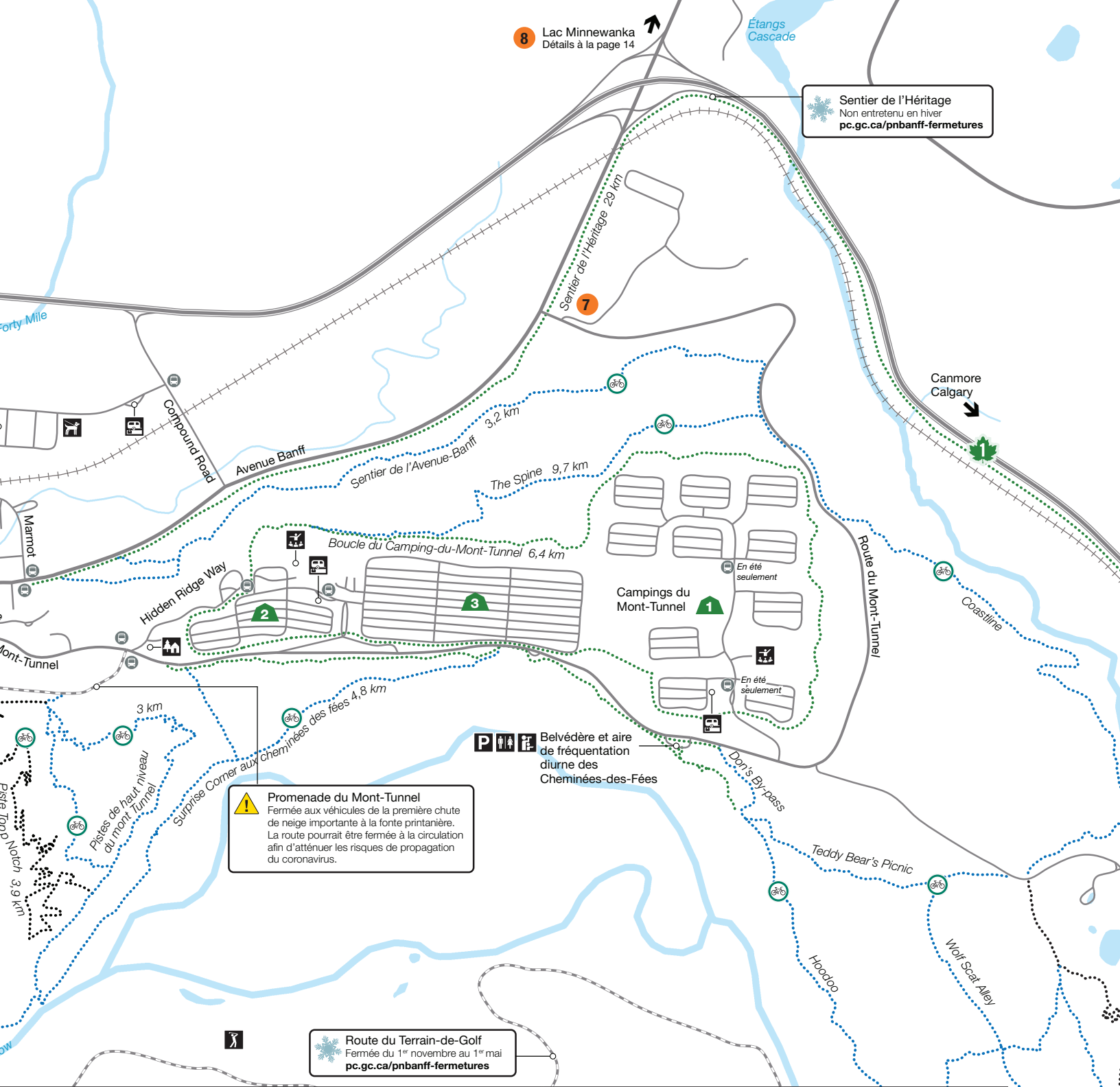
Cartes des sentiers accessibles à un centre d'accueil de Parcs Canada ou sur le site [parcscanada.gc.ca/depliants-banff](http://parcscanada.gc.ca/depliants-banff)



Trouvez vos chaises rouges [parcscanada.gc.ca/rougebanff](http://parcscanada.gc.ca/rougebanff)

8 Lac Minnewanka  
Détails à la page 14

Sentier de l'Héritage  
Non entretenu en hiver  
[pc.gc.ca/pnbanff-fermetures](http://pc.gc.ca/pnbanff-fermetures)



**Promenade du Mont-Tunnel**  
Fermée aux véhicules de la première chute de neige importante à la fonte printanière. La route pourrait être fermée à la circulation afin d'atténuer les risques de propagation du coronavirus.

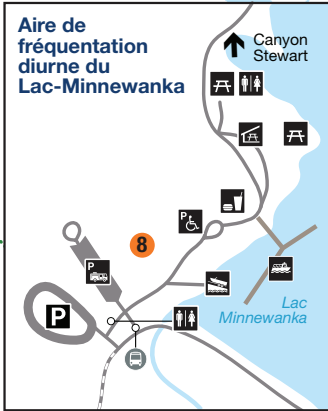
Route du Terrain-de-Golf  
Fermée du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai  
[pc.gc.ca/pnbanff-fermetures](http://pc.gc.ca/pnbanff-fermetures)

Centre d'accueil	Gare d'autobus	Patinage	Camping avec possibilité de réservation Détails à la page 8
Stationnement	Station-service	Planchodrome	Transcanadienne
Transports en commun Roam Horaires : <a href="http://roamtransit.com">roamtransit.com</a> (en anglais seulement)	Police	Terrain de golf	Route
Stationnement pour VR	Hôpital	Parc à chiens	Route fermée en hiver
Toilettes	Belvédère	Équitation	Sentier facile
Auberge	Interprétation	Terrain de jeux	Sentier modéré
Aire de pique-nique	Téléphérique	Poste de vidange	Sentier difficile
Abri de pique-nique	Sources thermales	Sentier utilisé aussi par des cyclistes	Autre sentier
Gare ferroviaire	Quai pour canots	Destinations incontournables Détails à la page 7	

# Carte de la boucle du Lac-Minnewanka



Consultez le site [pc.gc.ca/BanffActuel](http://pc.gc.ca/BanffActuel) pour obtenir des renseignements en temps réel sur le stationnement, les autobus et les navettes.

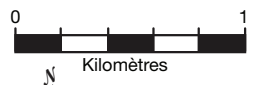


**⚠** Restrictions visant les sentiers - Du 10 juillet au 15 septembre. Consultez le site [parcsCanada.gc.ca/restriction-minnewanka](http://parcsCanada.gc.ca/restriction-minnewanka) pour en savoir davantage.

- P** Stationnement  
Les terrains de stationnement se remplissent rapidement. Garez-vous uniquement dans les aires désignées et non au bord de la route. Consultez le site [pc.gc.ca/BanffActuel](http://pc.gc.ca/BanffActuel) pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement disponibles ou les options de transport en commun.
- P** Transports en commun Roam  
Horaires : [roamtransit.com](http://roamtransit.com) (en anglais seulement)
- P** Stationnement à accès universel
- ♿** Toilettes
- 🍴** Aire de pique-nique
- 🏠** Abri de pique-nique
- 🏰** Belvédère
- 🖼️** Exposition
- 🚤** Rampe de mise à l'eau
- 🚤** Excursions en bateau
- 🍷** Casse-croûte  
*En été seulement*
- 🚰** Poste de nettoyage des embarcations
- 🚲** Sentier utilisé aussi par des cyclistes
- 📍** Destinations incontournables  
*Détails à la page 7*
- 🏕️** Camping avec possibilité de réservation  
*Détails à la page 8*
- ⋯** Sentier facile
- ⋯** Sentier modéré
- ⋯** Sentier difficile
- 🍁** Transcanadienne
- Route
- Route fermée en hiver

**Trouvez vos chaises rouges**  
[parcsCanada.gc.ca/rougebanff](http://parcsCanada.gc.ca/rougebanff)

**❄️** Tronçon ouest de la boucle du Lac-Minnewanka  
Fermé aux véhicules en hiver



**Cartes des sentiers accessibles à un centre d'accueil de Parcs Canada ou sur le site [parcsCanada.gc.ca/depliants-banff](http://parcsCanada.gc.ca/depliants-banff)**

**🧽 NETTOYER VIDER SÉCHER**  
Pour éviter de transporter des espèces aquatiques envahissantes d'un plan d'eau à l'autre, servez-vous de l'équipement du poste de nettoyage des embarcations au lac Johnson.  
[parcsCanada.gc.ca/banff-tournis](http://parcsCanada.gc.ca/banff-tournis)  
Restrictions visant les embarcations : [parcsCanada.gc.ca/navigation-banff](http://parcsCanada.gc.ca/navigation-banff)

# Programmes et activités d'interprétation



Consultez le site [pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19](https://pc.gc.ca/Banff-la-COVID-19) pour connaître les exigences.

## Faites connaissance avec les interprètes de Parcs Canada

Vous voulez en savoir davantage sur le patrimoine naturel et culturel unique de ce secteur? Laissez des interprètes sympathiques et bien renseignés vous dévoiler les récits des aires protégées de Parcs Canada.

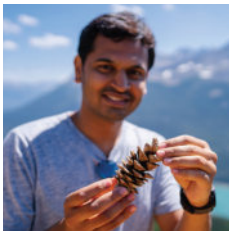
Vous les trouverez à l'œuvre dans les campings et dans les aires de fréquentation diurne les plus fréquentées tout au long de l'été ainsi que dans les lieux historiques nationaux à différentes périodes de l'année.

Consultez le site [parcscanada.gc.ca/interpretation-banff](https://parcscanada.gc.ca/interpretation-banff) pour obtenir plus d'information sur les activités et les programmes d'interprétation offerts dans le parc et dans les lieux historiques nationaux.

Pour obtenir la liste des événements spéciaux, consultez le site [parcscanada.gc.ca/pnb-calendrier](https://parcscanada.gc.ca/pnb-calendrier).



Parcs Canada



## Randonnez avec un guide

Participez à une randonnée guidée de conservation organisée par Parcs Canada et découvrez les liens qui unissent les espèces en péril à leur habitat. Obtenez un aperçu en coulisse des projets de remise en état écologique de Parcs Canada et découvrez ce que vous pouvez faire pour aider. Renseignements et réservations : [parcscanada.gc.ca/yoho-randonnees-conservation](https://parcscanada.gc.ca/yoho-randonnees-conservation).

## Livre d'histoires primé

*Une « baie » bonne journée* est un livre pour enfants bilingue primé de 48 pages qui transmet des messages importants à la prochaine génération de visiteurs des parcs nationaux. Il leur explique comment ils peuvent aider à protéger les parcs nationaux du Canada et les animaux qui y vivent. Vous pouvez l'acheter dans les centres d'accueil de Parcs Canada et à certains endroits choisis en ville.

Consultez la page [parcscanada.gc.ca/Banff-LivreOurs](https://parcscanada.gc.ca/Banff-LivreOurs) pour en savoir plus.

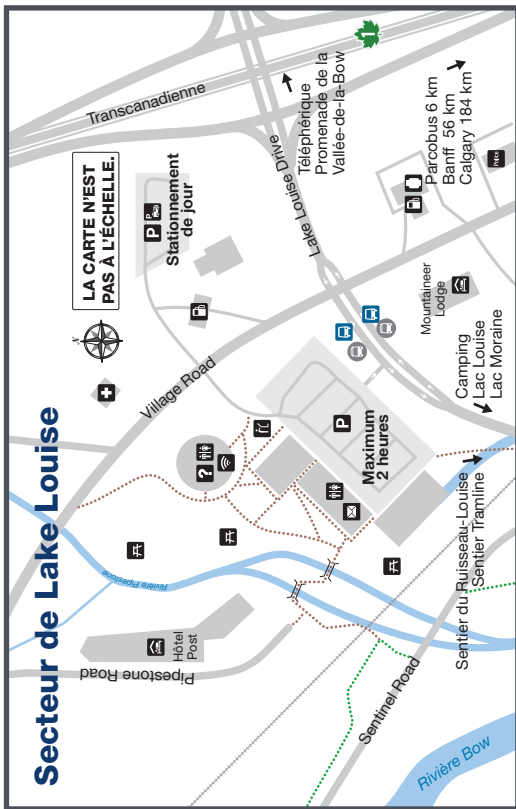


## Aventure unique en son genre

### Lieu historique national Rocky Mountain House

De la promenade des Glaciers, empruntez la route David-Thompson et roulez sur 175 km jusqu'au lieu historique national Rocky Mountain House. Explorez les vestiges d'un poste de traite historique le long de la rivière Saskatchewan Nord et plongez dans les récits de peuples autochtones et d'explorateurs légendaires. Découvrez la vie d'un commerçant de fourrures et passez la nuit dans un tipi, une tente de trappeur métis ou une cabane de piégeage. Il y a aussi des emplacements pour les VR et les tentes.

K. April



- Centre d'accueil
  - Wi-Fi
  - Toilettes
  - Aire de pique-nique
  - Terrain de jeux
  - Transport en commun Roam  
roamtransit.com (en anglais seulement)
  - Navettes de Parcs Canada  
parcsCanada.gc.ca/banff-transport
  - Stationnement
- Les terrains de stationnement se remplissent rapidement. Gardez-vous uniquement dans les aires désignées et non au bord de la route. Consultez le site [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport) pour obtenir de l'information en temps réel sur les places de stationnement disponibles ou les options de transport en commun.
- Camping
  - Véhicules récréatifs
  - Roulottes
  - Tentes-roulottes
  - Poste d'entrée d'accueil
  - Hôtel
  - Auberge
  - Exposition
  - Interprétation
  - Quai pour canots
  - Belvédère
  - Équitation
- Gare ferroviaire patrimoniale
  - Station de ski
  - Téléphonique
  - Bureau de poste
  - Station-service
  - Propane
  - Police
  - Clinique médicale
  - Destinations incontournables  
Détails à la page 6
  - Sentier communautaire
  - Clôture électrique
  - Voie ferrée

Le stationnement est limité au lac Louise et au lac Moraine. Les terrains de stationnement se remplissent rapidement et restent souvent pleins toute la journée. Consultez le site [pc.gc.ca/banff-transport](http://pc.gc.ca/banff-transport) pour savoir à quoi vous attendre.

Consultez le site [pc.gc.ca/BanffActuel](http://pc.gc.ca/BanffActuel) pour obtenir des renseignements en temps réel sur le stationnement, les autobus et les navettes.

Consultez le site [reservation.pc.gc.ca](http://reservation.pc.gc.ca) pour réserver votre place à bord d'une navette de Parcs Canada.

Consultez le site [roamtransit.com](http://roamtransit.com) (en anglais seulement) pour connaître les itinéraires, les horaires et les tarifs.

- Nord**
- 80 km  
Poste de contrôle de la promenade des Glaciers
- Prochaine station-service (été seulement) 80 km
- Champ de glace Columbia 127 km
- Jasper 230 km
- Ouest**
- Parc national Yoho 11 km
- Field 27 km
- Chutes Takakkaw 38 km
- Lac Emerald 39 km
- Golden 85 km
- Vancouver 794 km

### Sentiers de randonnée et de vélo

1	Boucle de la Rivière-Bow		
2	Sentier Tramline		
3	Sentier du Ruisseau-Louise		
4	Sentier de la Ligne-de-Partage-des-Eaux		
5	Sentier de la Pipestone		
6	Sentier du Haut-Plateau-du-Lac-Moraine		
7	Sentier du Bord-du-Lac-Moraine		
8	Sentier de l'Éboulement		
9	Sentier des Lacs-Consolation		
10	Sentier de la Vallée-Larch		
11	Sentier du Bord-du-Lac-Louise		

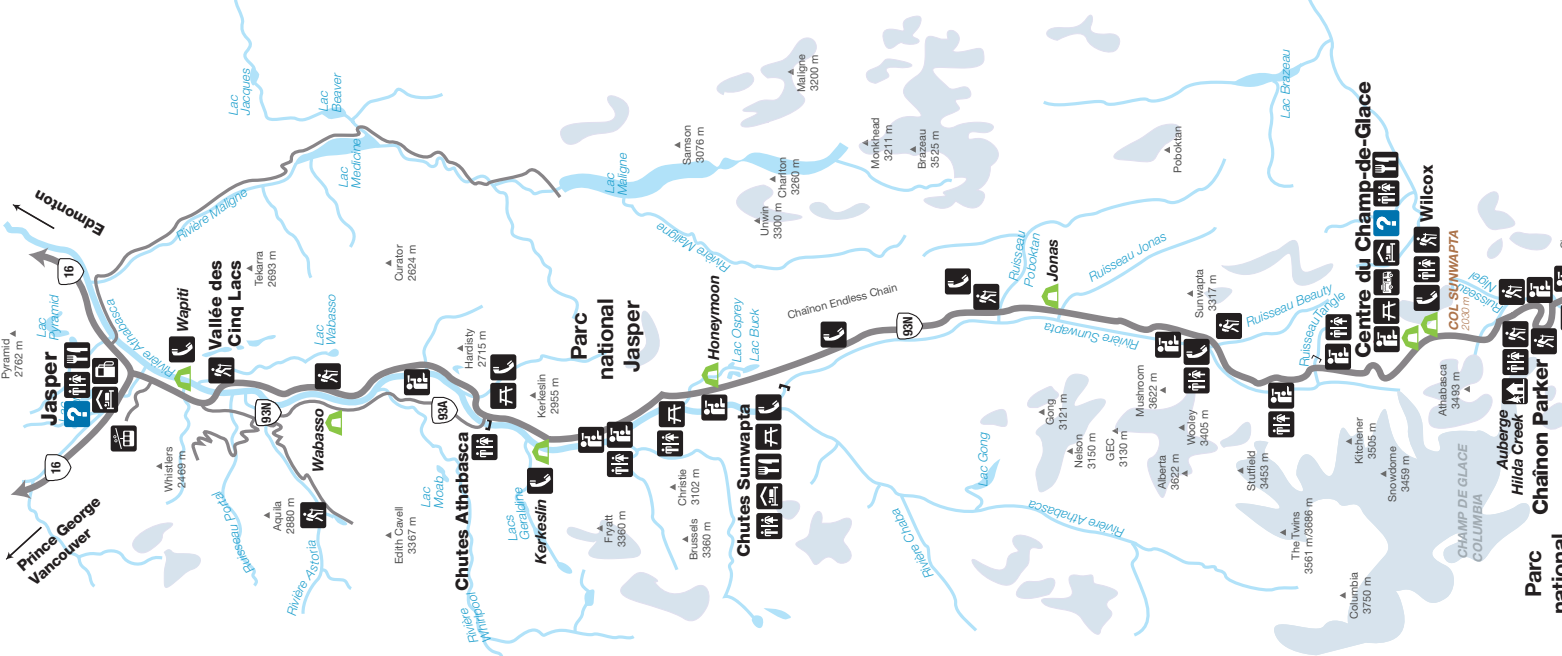
- Facile
- Modéré
- Difficile
- Vélos acceptés
- Vélos électriques (assistance)







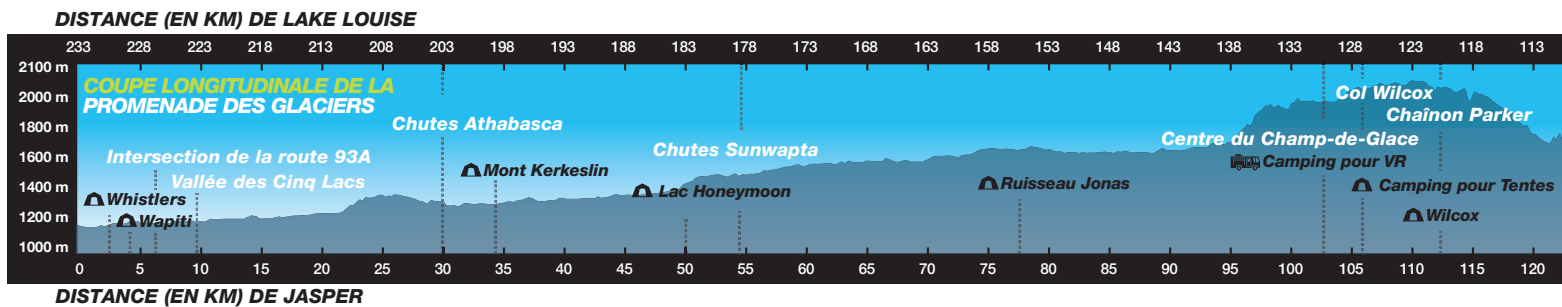
# Carte de la promenade des Glaciers – Guide de conduite estivale



**Vous parcourez la promenade des Glaciers?**  
 Vous devez avoir en votre possession un laissez-passer de parc national valide même si vous ne comptez pas vous arrêter en route. Vous pouvez procurer votre laissez-passer de parc national à un poste d'entrée – cherchez ce symbole sur la carte.

- Lotissement urbain de Jasper** [Icons: Car, Bus, etc.]
- Whistlers** [Icons: Car, Bus, etc.]
- Téléphonique de Jasper (d'avril à octobre)** [Icon: Phone]
- Wapiti** [Icons: Car, Bus, etc.]
- Intersection de la route 93A** [Icon: Road]
- Accès à la route Cavell**
- Wabasso** [Icons: Car, Bus, etc.]
- Vallée des Cinq Lacs** [Icons: Car, Bus, etc.]
- Lac Wabasso** [Icon: Lake]
- Belvédère du Col-Athabasca** [Icon: Viewpoint]
- Chutes Athabasca** [Icon: Falls]
- Intersection de la route 93A**
- Auberge Athabasca Falls** [Icon: Lodge]
- Kerkleslin** [Icon: Mountain]
- Belvédère des Chèvres-et-des-Glaciers** [Icon: Viewpoint]
- Mont Christie** [Icon: Mountain]
- Lac Honeymoon** [Icon: Lake]
- Chutes Sunwapta Falls Resort (de la mi-mai à la mi-octobre)** [Icon: Resort]
- Ruisseau Poboktan** [Icon: Stream]
- Jonas** [Icon: Mountain]
- Pics Mushroom et Diadem** [Icon: Mountain]
- Auberge Beauty Creek** [Icon: Lodge]
- Ruisseau Beauty** [Icon: Stream]
- Glacier Stutfield** [Icon: Glacier]
- Chutes Tangle** [Icon: Falls]
- Centre du Champ-de-Glace (de la mi-avril à la mi-octobre)** [Icon: Glacier]
- Information de Parcs Canada (de mai à septembre)** [Icon: Info]
- Camping pour VR** [Icon: Tent]
- Camping pour tentes** [Icon: Tent]
- Col Wilcox** [Icon: Mountain]
- Wilcox** [Icon: Mountain]
- COL SUNWAPTA (limite des parcs nationaux Banff et Jasper)** [Icon: Mountain]

DISTANCE (EN KM) DE LAKE LOUISE	DISTANCE (EN KM) DE JASPER
0	233
2	231
4	229
6	227
9	224
14	219
25	208
30	203
32	201
34	199
37	196
41	192
50	183
54	179
72	161
77	156
84	149
85	148
87	146
94	139
96	137
103	130
104	129
106	127
108	125







R. Schmidt/Parcs Canada

## Pica

### Caractéristiques

Le plus petit membre de la famille du lièvre. Il émet un cri perçant qui a la tonalité d'un « iiiip » aigu.

### Lieux de prédilection

Talus rocheux et éboulis.



M. Bradley

## Écureuil roux

### Caractéristiques

Corps roux, ventre blanc et queue très grosse et touffue.

### Lieux de prédilection

Forêts de conifères (il grimpe aux arbres à toute vitesse).



R. Groys

## Marmotte des Rocheuses

### Caractéristiques

Gros rongeur au long pelage brun argenté. La marmotte émet un cri perçant qui ressemble au son d'un sifflet.

### Lieux de prédilection

Prés alpins et subalpins, piles de roches et talus d'éboulis.



M. Bradley

## Spermophile du Columbia

### Caractéristiques

Pelage de couleur havane, corps allongé, cri aigu.

### Lieux de prédilection

Colonies souterraines dans des prés, au bord des routes et dans des lotissements urbains.

## Grizzli ou ours noir?

OURS NOIR



AUCUNE BOSSE SUR LA NUQUE

LONGUES OREILLES

PETITE TÊTE

GRIFFES COURTES

GRIZZLI



BOSSE DISTINCTIVE SUR LA NUQUE

GROSSE TÊTE

OREILLES COURTES ET ARRONDIES

GRIFFES LONGUES

## Vous êtes au pays des ours!

- Restez vigilant : vous pourriez rencontrer un ours en tout temps. Guettez les excréments frais, les pistes ou les grosses mottes de terre retournées.
- Faites du bruit! Chantez, criez ou parlez fort, et déplacez-vous en groupe d'au moins quatre personnes, si possible.
- Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise en tout temps – c'est la loi.
- Gardez les enfants près de vous et ne les perdez jamais de vue.
- Il ne faut jamais s'approcher d'un ours ou lui donner à manger. Restez à une distance équivalente à dix autobus en file (100 m).
- Apportez une bombonne de gaz poivré, conservez-la à portée de main et sachez vous en servir. Consultez le site [pc.gc.ca/ours-et-humains](http://pc.gc.ca/ours-et-humains).



Comparaison des tailles

Bison

Ours

Orignal

Wapiti

Chevreuil

Mouflon

Chèvre

Loup

Coyote

Écureuil



Cerf de Virginie

**Caractéristiques**

Pelage de couleur havane, dessous de la queue blanc, queue redressée en situation d'alarme.

**Lieux de prédilection**

Principalement dans le fond des vallées.

7 cm



Mouflon d'Amérique

**Caractéristiques**

Croupe blanche et pelage de couleur brun pâle. Mâle : épaisses cornes incurvées. Femelle : cornes courtes et étroites.

**Lieux de prédilection**

À proximité de pentes rocheuses escarpées.

8 cm



Cerf mulet

**Caractéristiques**

Bout de la queue noir, grandes oreilles, croupe blanche, pelage gris. Bois décrivant des fourches en forme de « Y ».

**Lieux de prédilection**

Principalement dans le fond des vallées.

7 cm



Chèvre de montagne

**Caractéristiques**

Cornes étroites de couleur noire, barbiche, long pelage blanc.

**Lieux de prédilection**

À proximité de pentes rocheuses escarpées.

8 cm



Wapiti

**Caractéristiques**

Corps brun, cou de couleur plus foncée, grosse tache havane sur la croupe, bois inclinés vers l'arrière.

**Lieux de prédilection**

Fond des vallées et zones dégagées; couramment aperçu aux environs des lotissements urbains.

11,5 cm



Orignal

**Caractéristiques**

Longues pattes, bosse à la nuque, silhouette ressemblant à celle d'un cheval, tête longue, bois en forme de pelle.

**Lieux de prédilection**

Zones humides et marécageuses.

15 cm



Loup

**Caractéristiques**

Silhouette ressemblant à celle d'un gros chien, longues pattes, couleur pouvant varier du blanc au noir.

**Lieux de prédilection**

Surtout dans le fond des vallées.

12 cm



Coyote

**Caractéristiques**

Silhouette ressemblant à celle d'un chien de taille moyenne, queue épaisse et touffue, pelage gris-brun.

**Lieux de prédilection**

Fond des vallées.

7 cm



# La faune a besoin de votre aide

## C'est #LaLoiDeLaFaune qui règne dans le parc national Banff

Le parc national Banff est une porte d'entrée vers la nature, l'aventure et la découverte. L'observation de la faune dans la nature est une expérience fascinante qui attire des millions de visiteurs dans le parc chaque année. Cependant, ce privilège s'accompagne d'un devoir : il faut traiter la faune avec le respect auquel elle a droit. Appliquez les règles suivantes de #LaLoiDeLaFaune pour protéger les animaux et faire en sorte que le parc national Banff demeure un joyau naturel. Apprenez-en davantage sur le site [parcscanada.gc.ca/LaLoiDeLaFaune](http://parcscanada.gc.ca/LaLoiDeLaFaune) et dans le présent guide.



### #LaLoiDeLaFaune – Règle 1 : Aidez les animaux à éviter la nourriture humaine.

#### La nourriture humaine tue la faune.



Les animaux sauvages mettent peu de temps à trouver la nourriture, les produits parfumés et les déchets laissés sans surveillance. Ces sources de nourriture non naturelles leur enseignent que, en s'approchant des humains, ils peuvent obtenir un repas facile.



Une fois qu'ils ont pris goût à de la nourriture humaine, les animaux sauvages adoptent souvent un comportement agressif pour s'en procurer d'autre. En cherchant de la nourriture ou des ordures mal rangées, ils risquent de compromettre votre sécurité et celle des autres.

**Les animaux qui goûtent à de la nourriture humaine ou à des déchets adoptent un comportement agressif qui pourrait menacer votre sécurité et mettre leur vie et la vôtre en danger.**

#### Rangez vos provisions et vos produits parfumés comme il se doit.

Pour que votre aire de pique-nique ou votre emplacement de camping soit jugé propre, il doit être exempt de tout ce qui pourrait attirer la faune (aliments, débris, objets liés à la nourriture ou produits parfumés). Ne laissez jamais les articles suivants sans surveillance :

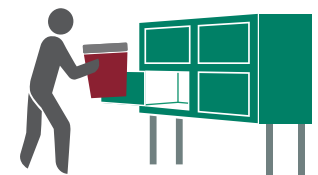
- Glacières – pleines ou vides;
- Nourriture – emballée, non emballée ou dans des contenants;
- Ordures et emballages;
- Vaisselle, chaudrons et ustensiles – propres ou sales;
- Contenants à boissons – pleins ou vides
- Nourriture et bols de nourriture pour animaux de compagnie – pleins ou vides;
- Bouteilles et canettes – ouvertes ou non;
- Produits parfumés – tels que shampoing, dentifrice, bougies, citronnelle, détergent à vaisselle, écran solaire, baume pour les lèvres, linges à vaisselle;
- Barbecues et réchauds
- Tout autre article qui sert à la préparation des repas ou qui dégage une odeur.



*TOUS les produits parfumés et les articles liés à la nourriture DOIVENT être rangés dans une voiture,*



*dans un VR ou une roulotte à parois rigides,*



*ou dans le casier à provisions d'un camping.*

**Ne laissez jamais de nourriture ou d'objets odorants sans surveillance ou dans une tente, ne serait-ce que pour un instant.**

## Gardez votre emplacement de camping et votre aire de pique-nique propres.

Une fois le repas terminé, vous DEVEZ ranger la nourriture, les articles associés à la nourriture et les articles parfumés dans :

- un véhicule, une roulotte ou une autocaravane à parois rigides (ET NON dans une tente ou une tente-roulotte);
- un casier à provisions du camping.

Les objets non liés à la nourriture, par exemple les chaises de parterre, les tables ou les lanternes, peuvent être laissés dehors. Les objets tels que les glacières, les réchauds, les linges à vaisselle et le dentifrice doivent être rangés en lieu sûr.

Videz votre eau de vaisselle dans un évier extérieur ou au poste de vidange.

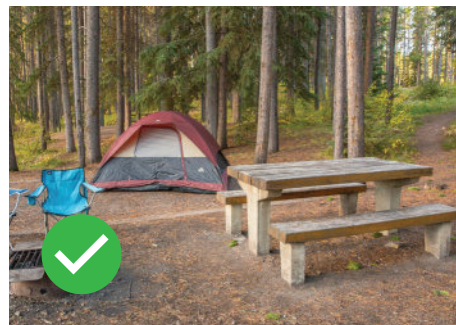
**Le personnel de Parcs Canada procède à des inspections pour s'assurer qu'aucun objet émettant des odeurs n'a été laissé sans surveillance. Les articles odorants qui sont laissés à la vue seront retirés et placés en lieu sûr afin de réduire les risques pour vous et pour la faune.**



La nourriture, les articles liés à la nourriture et les produits parfumés DOIVENT être rangés.



Les glacières, les réchauds et la vaisselle (propre ou sale) DOIVENT être rangés.



Les objets non liés à la nourriture peuvent être laissés dehors.



### #LaLoiDeLaFaune – Règle 2 :

### Placez les ordures dans des poubelles à l'épreuve de la faune.

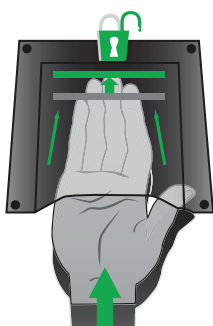


Les animaux sauvages qui goûtent à des ordures risquent de se mettre à chercher d'autres sources de nourriture d'origine humaine. Déposez immédiatement tous vos déchets et vos articles recyclables dans des poubelles à l'épreuve de la faune.

- Si vous voyez des ordures ou des articles recyclables qui traînent à Banff, composez le 403-762-1218 entre 8 h et 18 h (sept jours sur sept) pour en informer les Services des règlements municipaux.
- Après 18 h, appelez le Service de répartition de Banff au 403-762-1470.



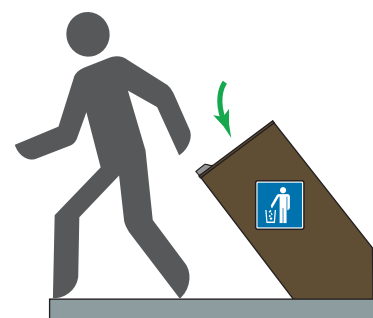
### Mode d'emploi des poubelles à l'épreuve de la faune



Glissez la main à l'intérieur de la poignée et enfoncez-la entièrement pour débloquer le verrou.



Ouvrez le couvercle. Déposez vos ordures dans la poubelle.



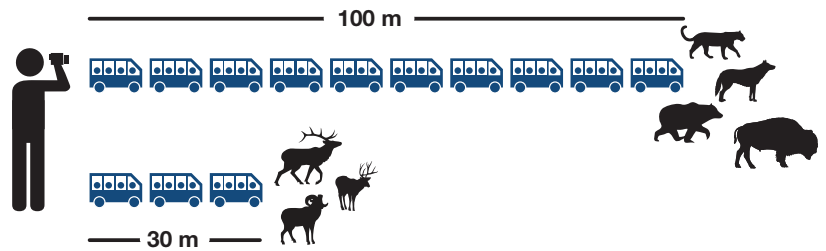
Refermez le couvercle. Avant de partir, assurez-vous qu'il est bien verrouillé.



## #LaLoiDeLaFaune – Règle 3 : Donnez aux animaux tout l'espace dont ils ont besoin.



Lorsque vous prenez des photos, évitez d'entourer l'animal, d'envahir son espace ou de le suivre. Servez-vous d'un téléobjectif ou montrez-le dans son milieu naturel et agrandissez l'image plus tard.



Photographiez la faune de l'intérieur d'un véhicule ou à une distance sûre :

- 30 m dans le cas des chevreuils, des wapitis, des orignaux et des mouflons;
- 100 m dans le cas des cougars, des ours, des coyotes et des loups.



**Évitez de surprendre les animaux. Si vous forcez un animal à se déplacer, vous êtes trop près. Donnez-lui de l'espace.**

### Les chiens stressent la faune.

Les chiens sont une source de stress pour la faune, car ils peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces sauvages comme le grizzli et le wapiti. Pour éviter une situation dangereuse :



Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise en tout temps.



Ramassez ses excréments et déposez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.



Ne laissez jamais de nourriture pour animaux de compagnie dehors. Rangez les bols de nourriture, qu'ils soient vides ou pleins. Prenez l'habitude de le faire avant d'aller vous coucher.

Les chiens ne sont pas autorisés sur certains sentiers :  
[parcscanada.gc.ca/sentiersbanff](http://parcscanada.gc.ca/sentiersbanff)

Songez à laisser votre chien à la maison si vous comptez faire du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays.



## #LaLoiDeLaFaune – Règle 4 : Ralentissez. Respectez les limites de vitesse.

Si vous apercevez des animaux au bord de la route, **ralentissez**, restez dans votre véhicule et poursuivez votre route. Si vous choisissez de vous arrêter :

- Soyez conscient de la circulation autour de vous.
- Rangez-vous sur le bas-côté si cela ne crée pas de danger.
- Allumez vos feux de détresse.
- **Restez dans votre véhicule.**
- Observez l'animal quelques instants, prenez rapidement une photo et poursuivez votre route.
- En cas d'embouteillage, passez votre chemin. La situation est dangereuse pour les humains et pour les animaux.





## Sécurité des enfants

Les enfants pourraient attirer l'attention d'un ours, d'un couguar, d'un loup ou d'un coyote et se faire attaquer :

- Gardez-les en tout temps près de vous et à portée de vue.
- Empêchez-les de jouer à l'intérieur ou à proximité de parcelles de végétation haute ou dense.
- Ne les autorisez jamais à caresser un animal, à lui donner à manger ou à se faire prendre en photo à ses côtés.

## Pour en savoir davantage sur la sécurité en présence d'animaux sauvages

Passez prendre un exemplaire des publications *Ils sont sauvages... c'est dans leur nature* et *Les ours et les humains* à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site [parcscanada.gc.ca/depliants-banff](http://parcscanada.gc.ca/depliants-banff).



Également accessibles en anglais, en chinois, en japonais, en coréen, en espagnol et en allemand.

Si vous voyez ou rencontrez un ours, un couguar, un loup ou un coyote, signalez-le au Service de répartition de Parcs Canada en appelant au 403-762-1470 dès que vous pouvez le faire sans danger.

**Il est illégal de nourrir, d'attirer ou de déranger un animal sauvage dans un parc national. Les contrevenants seront poursuivis en justice et devront comparaître en cour. Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.**

## Retour du bison dans le parc national Banff

Le parc national Banff abritait autrefois des bisons, mais, jusqu'à récemment, l'espèce n'y avait pas été présente à l'état sauvage depuis plus de 140 ans.

En 2017, Parcs Canada a réintroduit une petite harde de bisons des plaines sur les versants est du parc et l'a gardée dans un pâturage pendant un an et demi pour la préparer à la vie en montagne. Pendant l'été 2018, la harde a été remise en liberté, et elle erre désormais librement sur un vaste territoire de l'arrière-pays du parc.

Le retour du bison est bénéfique pour tout un éventail de plantes et d'animaux. Il favorise le rétablissement de liens culturels entre humains et bisons et crée des possibilités pour la population canadienne et les visiteurs d'en apprendre davantage sur cette créature emblématique.



Suivez la chronique du rétablissement du bison, le plus gros mammifère terrestre d'Amérique du Nord, dans le premier parc national du Canada :

**Suivez la harde :** #BisonsDeBanff @PNBanff  Twitter  Facebook [parcscanada.gc.ca/bison-banff](http://parcscanada.gc.ca/bison-banff)

Pour voir des bisons dans d'autres lieux patrimoniaux de Parcs Canada en Alberta, visitez le lieu historique national Rocky Mountain House ou le parc national Elk Island.

## Bénévolat dans le parc national Banff



Êtes-vous à la recherche d'une expérience unique en son genre pendant votre séjour dans le parc national Banff? Les bénévoles contribuent grandement à faire du parc un endroit sain et sécuritaire pour les humains et les animaux sauvages.

Le bénévolat est accessible à tous – pour en apprendre davantage et pour vous inscrire :

[parcscanada.gc.ca/banff-benevole](http://parcscanada.gc.ca/banff-benevole)





## Création d'un nouvel habitat pour les poissons

Ces trois dernières années, Parcs Canada a effectué des travaux de remise en état du chenal du ruisseau Cascade pour y régénérer l'habitat des poissons, notamment en y aménageant des caractéristiques telles que des rapides, des mouilles, des seuils et des zones de rochers. Avec l'appui de participants au programme de bénévolat du parc national Banff, les entrepreneurs et le personnel de Parcs Canada poursuivent leurs travaux afin d'y rétablir des communautés végétales riveraines indigènes, qui stabilisent les sols, créent de l'ombre permettant de maintenir l'eau à une température fraîche et procurent une source d'insectes aux poissons. Tous ces travaux sont réalisés en prévision de la réintroduction d'espèces de poissons indigènes dans leur habitat historique, notamment la truite fardée du versant de l'ouest (une espèce en péril). Ce projet est prévu pour 2022.

## Protection de lieux de nidification

Les populations de martinets sombres ont diminué de plus de 50 % dans les 40 dernières années. Nous comprenons mal la cause de ce déclin, mais nous pensons qu'il est lié à une diminution de l'abondance de leur principale source de nourriture, les insectes volants. En 2019, le martinet sombre a été inscrit à titre d'espèce en voie de disparition à la *Loi sur les espèces en péril* du Canada.

Le canyon Johnston procure un habitat essentiel au martinet sombre, et il figure parmi les deux seuls lieux de nidification connus de l'espèce dans le parc national Banff. En général, le martinet sombre retourne chaque année au même lieu de nidification. Cependant, nous constatons une baisse du nombre d'oiseaux qui reviennent nicher.

Pour réduire les perturbations et protéger les lieux de nidification, une ordonnance de restriction est en vigueur dans le canyon Johnston du 1<sup>er</sup> mai au 15 novembre. Les visiteurs doivent rester sur le sentier officiel en tout temps. Les déplacements à l'écart du sentier et l'entrée dans des zones fermées sont strictement interdits. En 2019, nous avons enregistré la présence de deux nids actifs dans le canyon Johnston, et, en 2020, il y en avait quatre. Parcs Canada entend poursuivre sur cette lancée dans l'avenir.



## Gestion du feu dans le parc

En plus des brûlages dirigés et des travaux Intelli-feu dans la vallée de la Bow, Parcs Canada procède à l'agrandissement du coupe-feu aménagé sur le versant ouest du mont Sulphur. Le but est de réduire le risque d'incendie pour la ville de Banff et d'améliorer l'habitat du grizzli. Après des décennies de suppression du feu, les forêts sont denses et renferment de grandes quantités de débris ligneux, ce qui augmente le risque de feux de forêt. Dans le cadre de ce projet pluriannuel, Parcs Canada enlèvera des arbres et du bois mort et taillera des branches sur environ 220 ha de forêt. La sécurité du public est une priorité absolue, et le projet du versant ouest du mont Sulphur contribue à l'atteinte de cet objectif.





Parcs Canada



Parcs Canada



K. Trivers

## Sécurité en montagne

En montagne, le temps imprévisible peut rapidement changer l'état des routes et des sentiers. De plus, des animaux sauvages pourraient surgir sur la chaussée à tout moment. Voici quelques précautions simples à prendre pour que votre séjour soit à la fois sécuritaire et agréable :



Avant de partir, renseignez-vous sur l'état des sentiers ([parcscanada.gc.ca/sentiersbanff](http://parcscanada.gc.ca/sentiersbanff)) et consultez les bulletins importants ([parcscanada.gc.ca/bulletins-banff](http://parcscanada.gc.ca/bulletins-banff)). Pour connaître les conditions routières, consultez le site [511.alberta.ca](http://511.alberta.ca), appelez au 511 en Alberta ou faites le 1-855-391-9743.



Respectez les limites de vitesse et restez à l'affût des animaux sauvages au bord de la route, même le long des tronçons clôturés. Certains animaux (ours et cougars) parviennent à franchir la clôture.



Déplacez-vous et campez sur des surfaces durables, y compris des sentiers et des emplacements établis, de la roche, du gravier, de l'herbe sèche ou de la neige.



Faites du bruit sur les sentiers pour prévenir la faune de votre présence.



Restez conscient de votre entourage. Les écouteurs vous empêchent d'entendre la faune et accroissent les risques de rencontres dangereuses.



Apprenez à vous servir du gaz poivré, transportez-en une bombonne et gardez-la à portée de main. Les animaux du parc sont actifs à l'année – même les ours peuvent sortir de leur tanière en hiver. Regardez la vidéo suivante : [parcscanada.gc.ca/gaz-poivre](http://parcscanada.gc.ca/gaz-poivre). Vous pouvez acheter du gaz poivré et obtenir de plus amples renseignements aux centres d'accueil de Parcs Canada.



Tenez-vous loin des falaises, des saillies rocheuses et des eaux vives.



Faites des recherches et planifiez bien vos excursions avec coucher. Tenez compte des restrictions, des fermetures et des conditions d'avalanche, et procurez-vous les permis exigés pour accéder à l'arrière-pays. Consultez les sites [avalanche.pc.gc.ca](http://avalanche.pc.gc.ca) et [parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays](http://parcscanada.gc.ca/banff-arrierepays) pour obtenir des détails.



Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans de nombreux secteurs du parc. Remettez votre itinéraire à une personne de confiance avant de partir.



## Règlements des parcs nationaux

### Du plaisir en toute sécurité

Vous êtes tenu par la loi d'obéir aux règlements des parcs nationaux. Merci de contribuer à protéger les visiteurs, les paysages et la faune.



**Tous les visiteurs du parc national Banff doivent acheter un laissez-passer de parc national.** Vous pouvez vous procurer le vôtre à un poste d'entrée, à un centre d'accueil, dans un camping ainsi que dans les établissements d'organismes partenaires. Les droits d'entrée que vous versez pour accéder aux parcs nationaux aident à financer des installations et des services destinés aux visiteurs dans le parc national Banff.



**Le camping n'est autorisé que dans les endroits désignés.** Vous devez avoir un permis de camping et un laissez-passer de parc national valides. Il est défendu de dormir dans une voiture ou un VR au bord de la route et dans les voies d'arrêt, ou encore de monter une tente ailleurs que dans un camping.



Dans les campings, vous ne pouvez consommer de l'alcool ou du cannabis que dans l'emplacement où vous êtes inscrit. Il est interdit de consommer de l'alcool ou du cannabis pendant le couvre-feu quotidien, de 23 h à 7 h. En été, pendant les longues fins de semaine (de mai à septembre), la possession et la consommation d'alcool et de cannabis sont interdites dans tous les campings.



L'utilisation de drones à des fins récréatives est interdite dans les parcs nationaux.



**Tenez vos animaux de compagnie en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps.** Ramassez leurs excréments et jetez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.



**Ne cédez jamais à la tentation de nourrir des animaux sauvages.** Il est illégal de donner à manger à la faune, de laisser traîner des déchets et de laisser de la nourriture ou des articles dégageant une odeur sans surveillance.



**Évitez de laisser traîner des ordures.** Déposez les déchets et les articles recyclables dans des réceptacles à l'épreuve de la faune ou rapportez les articles dont vous ne voulez plus.



**Ne prenez que des photos.** Il est illégal de cueillir des fleurs ou des champignons, d'abattre des arbres, de couper des branches, d'enlever des roches et des artefacts culturels ou de nuire de quelque autre manière aux objets naturels ou aux organismes vivants.



**Évitez les secteurs fermés au public.** Parcs Canada émet des ordonnances de fermeture et de restriction lorsque la sécurité des visiteurs est compromise ou que la faune a besoin de protection supplémentaire. Les zones touchées sont délimitées par des panneaux.



Parcs Canada



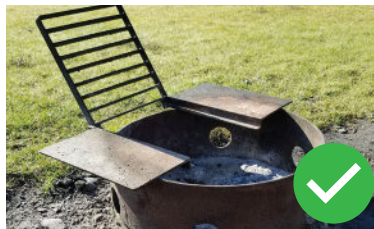
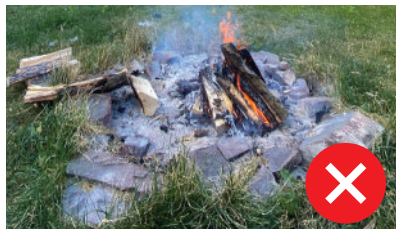
R. Bray



Parcs Canada



**Soyez prudent si vous faites du feu.** Les feux ne sont autorisés que dans les foyers en métal désignés et les poêles fournis par Parcs Canada. Les foyers de fortune en roche sont interdits. Ne laissez jamais votre feu sans surveillance et éteignez-le complètement en l'arrosant, en remuant les cendres et en l'arrosant de nouveau. Évitez de l'alimenter avec du bois mort, de l'écorce ou des branches.



**Achetez un permis de pêche.** Les pêcheurs à la ligne doivent détenir un permis de pêche de parc national, qu'ils peuvent se procurer à un centre d'accueil de Parcs Canada. **Les permis provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.** Le *Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada* interdit l'usage de plombs de moins de 50 g ainsi que d'appâts, qu'ils soient naturels ou chimiques. Les prises doivent obligatoirement être remises à l'eau dans le parc national Banff, sauf pour les touladis capturés dans le réservoir Minnewanka. Pour en savoir davantage, consultez le dépliant *Sommaire du règlement sur la pêche*, que vous pouvez obtenir dans les centres d'accueil de Parcs Canada.



**Vous aimez la navigation de plaisance?** Les embarcations à moteur sont interdites sur tous les lacs du parc, sauf le réservoir Minnewanka. Les règlements s'appliquent à toutes les embarcations mises à l'eau dans le parc national Banff, y compris les bateaux à moteur, les canots, les kayaks, les planches à pagaie et les canots gonflables : [parcscanada.gc.ca/navigation-banff](http://parcscanada.gc.ca/navigation-banff)



**NETTOYEZ** vos embarcations et votre équipement après chaque utilisation.



**VIDEZ** sur la terre ferme toute l'eau qui se trouve dans votre embarcation, y compris celle des seaux et des glacières.



**FAITES SÉCHER** complètement votre embarcation et votre équipement.



**Les véhicules à moteur hors route ne sont pas permis.**



**Les armes à feu sont interdites dans les parcs nationaux.** Cela comprend les armes à air comprimé, les artifices d'effarouchement des ours, les arcs, les frondes et tout autre objet semblable.



**Les vélos électriques** (à assistance au pédalage) sont autorisés uniquement sur les routes et sur certains sentiers du parc national Banff. Consultez le site [parcscanada.gc.ca/banff-velo-montagne](http://parcscanada.gc.ca/banff-velo-montagne) pour en savoir davantage.



**Les vélos électriques sont interdits** sur les autres sentiers du parc national.

## Loi sur les parcs nationaux du Canada

Les gardes de parc sont chargés d'appliquer la réglementation dans les parcs nationaux en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ([parcscanada.gc.ca/reglementsbanff](http://parcscanada.gc.ca/reglementsbanff)). Pour signaler toute infraction, appelez 24 h sur 24, sept jours sur sept :

1-888-927-3367 – parcs Banff, Yoho et Kootenay et parc des Lacs-Waterton

1-877-852-3100 – parc Jasper et parcs du Mont-Revelstoke et des Glaciers

**Les contrevenants seront poursuivis en justice et devront comparaître en cour.  
Les amendes peuvent aller jusqu'à 25 000 \$.**



AV Wakefield



AV Wakefield



R. Bray



K. MacDonald

## Aventures hivernales

L'hiver venu, les sentiers du parc national Banff deviennent un terrain de jeux féérique. Pins couverts de neige, montagnes coiffées de blanc et pistes d'animaux sauvages dans la neige, ce ne sont là que quelques-unes des découvertes qui vous attendent. Venez profiter du grand air!

### Près de Banff

Sortez vos bâtons de marche et vos crampons à glace pour une **randonnée** sur le mont Tunnel, d'où vous aurez une vue incomparable sur la ville et la vallée de la Bow. Admirez les monts Cascade et Rundle au cours d'une excursion en **raquettes** sur de la neige fraîche autour du lac Johnson gelé. Avec un **vélo** à pneus surdimensionnés, rendez-vous au lieu historique national Cave and Basin et profitez des expositions sur le thème de l'hiver. Poursuivez votre chemin après votre visite pour découvrir les paysages de rivière et de montagne de la boucle du Marais, qui convient parfaitement aux débutants. Glissez sur les pistes de **ski de fond** damées qui ondulent en suivant le tronçon ouest du sentier de la Rivière-Spray, le long d'un cours d'eau bordé d'arbres. Passez la nuit dans le **camping** du Mont-Tunnel (Village II) – installez-y votre VR ou profitez de la saison hivernale sous la tente.

### Près de Lake Louise

Prenez la ligne 8X du service Roam pour vous rendre au lac Louise. Vous pourrez vous **promener, faire du ski ou patiner** tout en admirant le majestueux glacier Victoria. Du village, admirez la magnifique rivière gelée sur votre **vélo d'hiver** le long de la boucle de la Rivière-Bow. Découvrez les charmes de la boucle Fairview en suivant une **piste de ski tracée** qui traverse des clairières et des forêts couvertes d'un manteau de neige. Quelle que soit la saison, installez votre VR dans le terrain de **caravaning** de Lake Louise. Pour profiter de panoramas hivernaux inégalés, faites de la **raquette** jusqu'au belvédère Fairview et délectez-vous du paysage saisissant formé par les pics qui encerclent le lac.

## Tout ce que vous voulez savoir sur l'hiver

Nous sommes là pour vous aider. Faites une halte à un centre d'accueil de Parcs Canada et planifiez votre aventure hivernale.

- Planification d'excursions et d'activités hivernales
- Camping d'hiver
- État des sentiers et des routes
- Prévisions météorologiques
- Sécurité en avalanche
- Matériel à apporter en hiver



AV Wakefield

 Camping d'hiver

## Sécurité au volant en hiver

Assurez-vous que votre véhicule est muni de pneus d'hiver; **ils sont obligatoires du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril sur les routes de montagne, notamment sur la promenade des Glaciers (de Lake Louise à Jasper)**. Cherchez le symbole du flocon de neige ou le symbole M+S.



Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans les régions montagneuses, **et il n'y a aucune réception sur la promenade des Glaciers**. Informez quelqu'un de votre itinéraire, de l'heure de votre départ et de l'heure prévue de votre retour.

Mettez-vous en route de bonne heure, de façon à pouvoir effectuer tout votre trajet pendant qu'il fait jour, tout en ayant le temps de vous arrêter et d'explorer en cours de route.

Conservez dans votre véhicule une trousse de sécurité comprenant un téléphone cellulaire, un chargeur, de l'eau, de la nourriture, une trousse de premiers soins, un grattoir à glace, un balai à neige, une pelle, une lampe de poche, des piles de rechange, des vêtements chauds et des couvertures.

Prenez l'habitude de vérifier les conditions routières et les prévisions météorologiques avant de partir. Consultez le site [511.alberta.ca](http://511.alberta.ca), appelez au 511 en Alberta ou faites le 1-855-391-9743.

## Vous êtes en terrain avalancheux



La saison des avalanches s'étend de novembre à juin dans les montagnes, et même une courte promenade depuis le centre-ville de Banff ou de Lake Louise peut vous conduire en terrain avalancheux.

Consultez le rapport sur l'état des sentiers en ligne ou dans un centre d'accueil de Parcs Canada pour savoir si vous devez avoir suivi une formation sur les avalanches et apporter de l'équipement spécialisé. Les risques d'avalanche changent tous les jours; obtenez les derniers renseignements en ligne.

Rapport sur l'état des sentiers : [parcscanada.gc.ca/sentiersbanff](http://parcscanada.gc.ca/sentiersbanff)

Sécurité en montagne : [parcssecuritemontagne.ca](http://parcssecuritemontagne.ca)

Prévisions d'avalanche : [avalanche.ca](http://avalanche.ca) (en anglais seulement, sauf pour les bulletins des parcs nationaux des montagnes)

## Nos conseils pour l'hiver

- Informez quelqu'un de votre destination et de l'heure prévue de votre retour.
- Consultez toujours le rapport sur l'état des sentiers et les prévisions météorologiques locales avant de partir.
- Le temps change rapidement en montagne. Prévoyez des vêtements chauds et des provisions.
- Chaussez-vous adéquatement. Les sentiers enneigés peuvent être glacés et glissants.
- Apportez une lampe frontale; vous ne savez jamais ce qui pourrait vous retarder.
- Attendez-vous à des conditions routières hivernales. Conduisez en fonction de votre niveau d'aisance et d'expérience.
- Garez votre véhicule et prenez les transports en commun Roam : [roamtransit.com](http://roamtransit.com) (en anglais seulement).

## Utilisez des crampons à glace

Les sentiers peuvent être glacés en hiver. Nous vous recommandons des crampons et des bâtons de marche. Les crampons sont conçus de manière à ce que vous puissiez les enfiler par-dessus vos chaussures ou vos bottes. Vous pouvez en acheter au Centre d'accueil de Banff, au 224, avenue Banff, et dans la plupart des boutiques d'accessoires de plein air de Banff.



Parcs Canada Promenade des Glaciers

## Fermetures, restrictions et mises en garde

Consultez les cartes ou rendez-vous sur le site [pc.gc.ca/pnbanff-fermetures](http://pc.gc.ca/pnbanff-fermetures) pour en savoir davantage.

- Promenade du Mont-Tunnel : page 13
- Route du Terrain-de-Golf : page 13
- Sentier de l'Héritage : page 13
- Tronçon ouest de la boucle du Lac-Minnewanka : page 14
- Route du Lac-Moraine : pages 10 et 17
- Promenade de la Vallée-de-la-Bow : page 11



Parcs Canada Crampons à glace



Info en temps réel sur le stationnement au point de départ des sentiers : [pc.gc.ca/BanffActuel](http://pc.gc.ca/BanffActuel)



**Projet du canyon Kicking Horse**  
Attendez-vous à des périodes d'immobilisation et à des fermetures prolongées. Pendant les fermetures complètes, la circulation de la Transcanadienne sera déviée vers le village de Radium Hot Springs (route 93 Sud et route 95). Consultez le site [kickinghorsecanyon.ca](http://kickinghorsecanyon.ca) (en anglais seulement) pour obtenir des mises à jour.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada  
N° de catalogue: R64-573/2021F  
ISBN: 978-0-660-36572-5



**Vous visitez un parc national? Vous parcourez la promenade des Glaciers? Vous devez avoir en votre possession un laissez-passer de parc national valide.** Des droits d'entrée sont exigés dans la plupart des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Les recettes servent à fournir des services et des installations aux visiteurs. Ainsi, chaque fois que vous visitez un parc ou un lieu historique, vous investissez dans son avenir et dans un legs pour les générations à venir. Vous pouvez vous procurer votre laissez-passer de parc national à un poste d'entrée, dans un centre d'accueil de Parcs Canada ou auprès du préposé d'un poste d'accueil de camping.

  
**Wildlife in area**  
Obey speed limit  
**Faune dans le secteur**  
Obéissez à la limite de vitesse

**En cas d'URGENCE, faites le 911 ou, si vous avez un téléphone satellite, le 403-762-4506.**

Les téléphones cellulaires ne sont pas fiables dans le parc.  
Conditions routières en Alberta :  
511 ou 1-855-391-9743 / [511.alberta.ca](http://511.alberta.ca)  
Conditions routières en Colombie-Britannique :  
1-800-550-4997 / [drivebc.ca](http://drivebc.ca) (en anglais seulement)